

D.2020.02.05.9.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 05 Février 2020

9 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

9.3 - Accord cadre M2019-0130 - Prestations juridiques : Lot n°1 - Droit de la commande publique à conclure avec les cabinets PAILLAT CONTI & LATOURNERIE WOLFROM & Associés - Autorisation de signer l'accord cadre.

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Face aux différentes dimensions juridiques de son activité, Tissé-Collectivités souhaite se doter de conseils juridiques spécialisés, en lieu et place d'un seul conseil généraliste. Dans cette recherche d'expertise, différents domaines ont été identifiés, donnant lieu à autant de lots :

Les prestations sont réparties en 10 lots, attribués par marchés séparés :

- Lot n°1 : Droit de la commande publique assistance et conseil juridique
- Lot n°2 : Ressources humaines droit de la fonction publique territoriale assistance et conseil juridique
- Lot n°3 : Domaine patrimonial assistance et conseil juridique
- Lot n°4 : Domaine patrimonial représentation en justice
- Lot n°5 : Domaine fiscal et budgétaire assistance et conseil juridique
- Lot n°6 : Domaine fiscal et budgétaire représentation en justice
- Lot n°7 : Domaine institutionnel assistance et conseil juridique
- Lot n°8 : Domaine institutionnel représentation en justice
- Lot n°9 : Montage d'opération assistance et conseil juridique
- Lot n°10 : Montage d'opération représentation en justice

Le présent accord cadre concerne le lot n°1 pour des prestations d'assistance et de conseil juridique dans le domaine de la commande publique.

L'objet de ce marché ne vise pas que des problématiques de « droit de la commande publique » stricto sensu mais s'étend à l'ensemble des lois et règles qui se trouveraient applicables dans le cadre de l'exécution des contrats (procédures collectives, sous traitance, loi MOP, travail dissimulé, protection des données...).

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaire conclu en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique. Le nombre de titulaires est fixé à 2.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale de 2 années. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 2 années.

Le montant maximum des commandes est de 200 000 €HT sur la durée de l'accord cadre.

L'accord cadre a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres passée en application des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 13 août 2019 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 septembre 2019 à 12h00.

12 cabinets ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. D4 AVOCATS
2. Groupement CABINET VFT (mandataire)/ Jean-Baptiste DELBES
3. CHARREL ET ASSOCIES
4. SARL MONTAZEAU ET CARA
5. BOUYSSOU ET ASSOCIES
6. SCP CANTIER ET ASSOCIES
7. Groupement CABINET SEBAN ET ASSOCIES/ SEBAN ET ASSOCIES OCCITANIE
8. SELARL PARME AVOCATS
9. PAILLAT CONTI ET BORY

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200206-20200205-9-3D-
DE
Date de télétransmission : 06/02/2020
Date de réception préfecture : 06/02/2020

- 10. SELARL CABINET COUDRAY
- 11. LATOURNERIE WOLFROM ET ASSOCIES
- 12. EARTH AVOCATS

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 28 janvier 2020, attribué l'accord-cadre Lot n°1 : Droit de la commande publique Assistance et conseil juridique aux cabinets PAILLAT CONTI & BORY et LATOURNERIE WOLFROM & Associés pour un montant maximum de 200 000 €HT, le détail estimatif remis s'élevant respectivement à 150 880,00 €HT et 190 080,00 €HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

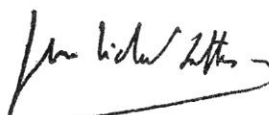
ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0130 : Lot n°1 Droit de la commande publique Assistance et conseil juridique avec les cabinets PAILLAT CONTI & BORY et LATOURNERIE WOLFROM & Associés pour un montant maximum de 200 000 €HT ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2020 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES